



Logement insalubre et préavis

Par **pimousss**, le **04/12/2008** à **09:23**

bonjour,

j'ai un problème avec ma propriétaire qui nous fait vivre depuis presque un an dans un logement insalubre... mauvaise isolation, chauffage électrique sans vmc, porte laissant passer le vent et l'eau, condamnation d'une pièce entière car l'eau pénètre lorsqu'il pleut, pseudo volets...

l'agence était censée nous reloger depuis plusieurs mois car la plupart étaient des vices cachés, mais ils ne s'en préoccupent pas...

je souhaite rédiger un courrier précisant que depuis les différents contacts avec l'agence ou la propriétaire, rien n'a été fait... des travaux à la place de ce dont nous avons réellement besoin (faire une terrasse à la place de nous changer la porte par exemple...)

la propriétaire a un logement au dessus de chez nous mais l'agence devait nous prévenir à chaque venue... normalement 1 fois tous les deux ou trois mois mais depuis quelques mois c'est toutes les deux ou trois semaines sans être prévenu.

le problème que j'ai aujourd'hui, c'est le préavis, ayant trouvé un logement par nous même, nous pouvons emménager le 15 décembre 08 donc laisser le logement avec préavis de trois mois, mais vu que je suis au chômage ça passe à 1 mois. vu les problèmes depuis presque un an, y a-t-il possibilité de réduire le préavis à 15 jours?

merci de votre réponse.